



Contribution à la mise en œuvre de l'Engagement de Lima





Cette publication a été possible grâce au soutien généreux du Gouvernement canadien par l'entremise d'Affaires mondiales Canada.

Publié en mai 2022.

TABLE DES MATIÈRES

ParlAmericas et le système interaméricain.....	4
Le rôle du pouvoir législatif dans la mise en œuvre de l'Engagement de Lima	4
Le Réseau pour un parlement ouvert de ParlAmericas et la lutte contre la corruption en vue du 8 ^e Sommet des Amériques.....	5
Les engagements de Lima abordés par les travaux de ParlAmericas	6
Le Réseau pour un parlement ouvert de ParlAmericas : Travaux entrepris pour faire avancer l'Engagement de Lima	8
La pandémie de COVID-19 comme accélérateur de la transformation digitale dans les parlements.....	10
L'inclusion et la participation citoyenne	11
L'égalité des genres	12
La gestion efficace des ressources publiques en réponse aux désastres	13
Considérations finales.....	14

ParAmericas et le système interaméricain

L'origine de la connexion entre les parlements nationaux et le Sommet des Amériques peut être attribuée au Premier Sommet en 1994, où a eu lieu l'adoption du Plan d'action de Miami. Celui-ci reconnaît la nécessité de promouvoir des opportunités pour l'échange d'informations entre les institutions démocratiques des États membres de l'OEA, particulièrement entre leurs organismes législatifs, et souligne la valeur de la diplomatie interparlementaire dans le système interaméricain.

ParAmericas, auparavant connu sous le nom de Forum interparlementaire des Amériques – FIPA, a été créé par les parlements nationaux des Amériques et des Caraïbes en 2001 à l'occasion du Troisième Sommet des Amériques dans la ville de Québec. Il vise à promouvoir la participation parlementaire dans le système interaméricain et à contribuer au dialogue interparlementaire sur des questions qui préoccupent les pays de l'hémisphère, conformément à la Résolution 1673/99 de l'Assemblée générale de l'OEA.

Les parlements jouent un rôle essentiel pour le succès de la mise en œuvre des engagements découlant des Sommets des Amériques. Plusieurs mandats adoptés par les gouvernements ont des conséquences pour le pouvoir législatif. Il est fait appel aux parlements pour ratifier les accords interaméricains et pour harmoniser ces accords avec la législation nationale. Au travers du processus d'approbation du budget annuel, les parlements ont pour mission d'approuver des allocations à différents organismes gouvernementaux afin de mettre en œuvre des politiques connexes. Dans le cadre de leurs fonctions de représentation, les parlementaires dialoguent directement avec leur électeurat, font entendre les préoccupations des citoyens dans les processus de prise de décision, et les informent sur la façon dont les politiques nationales et les accords internationaux auront un impact sur leurs vies.

Depuis 20 ans, ParAmericas s'est acquitté de son mandat en réunissant des représentantes et représentants de ses parlements membres afin d'améliorer la compréhension et de faciliter des échanges de bonnes pratiques et le dialogue politique coopératif sur des questions régionales qui coïncident avec les thèmes abordés par le processus du Sommet des Amériques. À chaque Sommet des Amériques depuis celui de Québec, ParAmericas a entrepris des activités pour impliquer les parlementaires dans le processus du Sommet.

L'importance du multilatéralisme et de la promotion de la collaboration, de la coopération et de la coordination entre les branches du gouvernement au plus haut niveau du système interaméricain est particulièrement manifeste dans le contexte politique complexe actuel, caractérisé par des défis considérables en matière de gouvernance démocratique, la polarisation politique et la méfiance des citoyens envers les institutions. En outre, les crises mondiales qui se chevauchent, notamment les changements climatiques et les conséquences sociales et économiques de la pandémie actuelle de COVID-19, ont eu des conséquences désastreuses sur le développement de l'hémisphère. Faire face à ces crises transnationales nécessite une action urgente et coordonnée entre les responsables de décisions.

Alors que les préparations sont en cours pour le 9e Sommet des Amériques, qui aura lieu à Los Angeles du 6 au 10 juin 2022, ce rapport est un outil de responsabilité pour nos membres et la communauté interaméricaine. Il présente le travail accompli par ParAmericas pour faire progresser la mise en œuvre de l'[Engagement de Lima : La gouvernance démocratique face à la corruption](#), adopté lors du 8e Sommet des Amériques à Lima, au Pérou. Ceci inclut le développement de ressources de connaissances adaptées et l'organisation de sessions interparlementaires sur des sujets centraux de l'Engagement de Lima pour promouvoir le dialogue politique hémisphérique et l'action législative nationale.

Le rôle du pouvoir législatif dans la mise en œuvre de l'Engagement de Lima

En préparation au 8e Sommet, ParAmericas a présenté des [recommandations préliminaires](#) au Groupe d'évaluation de la mise en œuvre des initiatives des Sommets des Amériques (GRIC) pour informer les négociations concernant l'Engagement de Lima qui était centré sur la lutte contre la corruption.

Défi pressant pour l'hémisphère, la corruption entrave non seulement l'investissement adéquat des ressources publiques, mais approfondit également les inégalités économiques et sociales, sape la confiance dans les institutions et favorise le

mécontentement social et la polarisation politique. La lutte contre la corruption nécessite des efforts concertés pour renforcer et privilégier une culture d'intégrité publique impliquant tous les acteurs de la société.

L'Engagement de Lima reconnaît que la prévention et la lutte contre la corruption sont essentielles pour le renforcement de la démocratie et de l'état de droit dans l'hémisphère. Il s'agit d'un outil central venant s'ajouter à d'autres instruments juridiques comme la Convention des Nations Unies [contre la corruption](#) (CNUCC) et la Convention interaméricaine contre la corruption (CIACC) pour s'attaquer à la corruption en tant que phénomène multidimensionnel et complexe, intrinsèquement lié au développement durable de la région, au niveau économique, politique et social.

Les parlements jouent un rôle crucial pour mettre en œuvre les accords anti-corruption établis dans l'Engagement de Lima et pour aligner ces accords avec les cadres juridiques anti-corruption au niveau national. Du débat et de l'élaboration des projets de loi à l'approbation des budgets nationaux, en passant par la réalisation d'un contrôle pour assurer la performance optimale des opérations du gouvernement, les fonctions parlementaires garantissent que les politiques de lutte contre la corruption sont appliquées efficacement et conformément aux différents accords et dispositions nationaux et internationaux adoptés.

La [3^e Rencontre du Réseau pour un parlement ouvert de ParlAmericas](#), organisée par le Congrès de la République du Pérou, s'est tenue les 11-12 avril 2018 en tant que réunion parlementaire officielle du 8^e Sommet des Amériques. Une [Déclaration](#) comprenant des engagements pour faire progresser la gouvernance démocratique contre la corruption a été adoptée par les délégations parlementaires réunies. L'engagement des parlementaires et la déclaration qui en a résulté ont été formellement mentionnés dans l'Engagement de Lima (*Engagement 53*).

Le Réseau pour un parlement ouvert de ParlAmericas et la lutte contre la corruption en vue du 8^e Sommet des Amériques



Les engagements de Lima abordés par les travaux de ParlAmericas

Engagement	Description
	Engagement 1 : Renforcer les institutions démocratiques de prévention et de lutte contre la corruption dans le Continent, en accordant aux autorités compétentes les garanties leur permettant de mener à bien leurs fonctions.
	Engagement 5 : Promouvoir des campagnes de sensibilisation du public et de participation citoyenne pour prévenir et lutter contre la corruption et l'impunité et pour faire connaître les instruments disponibles pour les combattre.
	Engagement 6 : Reconnaître les contributions positives des peuples autochtones et de leurs valeurs et principes traditionnels ainsi que les apports des personnes d'ascendance africaine au renforcement de l'efficacité, de l'efficacit� et de la transparence de l'administration publique pour susciter une prise de conscience en faveur de la lutte contre la corruption.
	Engagement 7 : Promouvoir l'�quit� et l'�galit� des sexes et l'autonomisation des femmes en tant qu'objectif transversal de nos politiques anticorruption, par l'interm�diaire d'un groupe de travail sur le leadership et l'autonomisation des femmes, lequel promeuve activement la collaboration entre les institutions interam�ricaines et les synergies avec les autres organismes internationaux.
	Engagement 10 : Promouvoir l'adoption de mesures destin�es � pr�venir les conflits d'int�r�ts ainsi que la soumission par les fonctionnaires de d�clarations de patrimoine et d'informations financi�res, selon le cas.
	Engagement 11 : Promouvoir des codes de conduite � l'intention des fonctionnaires, lesquels contiennent des normes �lev�es en mati�re d'�thique, de probit�, d'int�grit� et de transparence, en prenant comme r�f�rence les « Directives pour la gestion des politiques d'int�grit� dans les administrations publiques des Am�riques », et demander instamment au secteur priv� d'�laborer des codes de conduite similaires.
	Engagement 13 : Continuer � renforcer les mesures ou syst�mes nationaux de lutte contre la corruption et am�liorer les conditions pour une participation effective de la soci�t� civile, des organisations sociales, du monde universitaire, du secteur priv�, des citoyens et d'autres acteurs sociaux au suivi de la gestion gouvernementale, y compris la mise en place de m�canismes de pr�vention et de moyens permettant le signalement d'�ventuels actes de corruption, et favoriser �galement le travail des observatoires citoyens ou autres m�canismes de contr�le par la soci�t�, en encourageant l'adoption de dispositifs num�riques de participation.

Engagement	Description
	<p>Engagement 14 : Promouvoir et/ou renforcer la mise en œuvre de politiques et plans nationaux, et le cas échéant, infranationaux, en matière de gouvernement ouvert, cyberadministration, données ouvertes, transparence fiscale, budgets ouverts, systèmes électroniques d’achats, passation des marchés publics et registres publics des fournisseurs de l’État, en envisageant à cet effet la participation de la société civile et d’autres acteurs sociaux.</p>
	<p>Engagement 16 : Promouvoir et/ou renforcer les organes chargés de la transparence et de l’accès à l’information, sur la base des meilleures pratiques internationales applicables.</p>
	<p>Engagement 17 : Promouvoir le recours aux nouvelles technologies qui facilitent la cyberadministration, dans le but de favoriser la transparence, l’interaction avec les citoyens et la reddition de comptes, en développant des outils d’identification, détection, systématisation et surveillance des procédures publiques et, à cet effet, renforcer la coopération et la mise en commun des pratiques optimales en matière de développement et d’application desdites technologies.</p>
	<p>Engagement 21 : Promouvoir l’adoption et/ou le renforcement de mesures législatives permettant de conférer le caractère d’infraction pénale aux actes de corruption et actes qui y sont liés, conformément à la Convention des Nations Unies contre la corruption (CNUCC), la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée et la Convention interaméricaine contre la corruption (CICC).</p>
	<p>Engagement 27 : Promouvoir l’utilisation de systèmes numériques d’achats publics, de contrats de services et de travaux publics pour assurer la transparence, la publicité, le contrôle par les citoyens ainsi qu’une reddition de comptes efficace.</p>
	<p>Engagement 31 : Favoriser la transparence dans la gestion des infrastructures et des ressources publiques destinées à assurer la résilience face aux catastrophes, y compris ladite plateforme sur les infrastructures, afin d’améliorer les interventions en cas d’urgence et les projets de prévention, d’atténuation, de relèvement et de reconstruction. Dans cette optique, promouvoir la coordination par le biais de la Plateforme régionale pour la réduction des risques de catastrophes dans les Amériques.</p>
	<p>Engagement 55 : Faire en sorte que les actions de suivi découlant du présent Engagement de Lima favorisent l’avancement en matière d’équité et de parité entre hommes et femmes ainsi que l’autonomisation des femmes dans le Continent.</p>

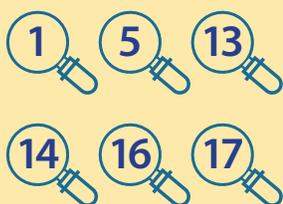
Le Réseau pour un parlement ouvert de ParlAmericas : Travaux entrepris pour faire avancer l'Engagement de Lima

Dans sa première disposition, l'Engagement de Lima appelle au renforcement des institutions démocratiques de prévention et de lutte contre la corruption dans le continent (*Engagement 1*).

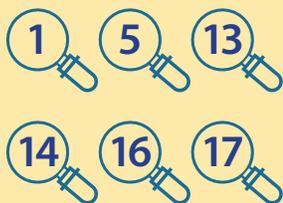
Le Réseau pour un parlement ouvert de ParlAmericas (RPO), établi en 2015 par des parlementaires des Amériques et des Caraïbes, travaille en faveur de cet objectif depuis sa création. Il a émergé en tant que forum principal à l'échelle du continent en matière de dialogue et de coopération interparlementaires à l'appui des parlements nationaux pour faire progresser les actions de parlement ouvert.

Tel que défini dans la [Feuille de route vers l'ouverture législative 2.0](#), les quatre piliers du parlement ouvert - la transparence et l'accès à l'information publique, la responsabilité, la participation citoyenne et l'éthique et la probité - sont intrinsèquement liés au renforcement institutionnel des législatures et à la contribution à l'environnement favorable et au cadre réglementaire nécessaire pour faire progresser les efforts anti-corruption nationaux.

Depuis le 8e Sommet des Amériques, le RPO a mené à bien les activités régionales suivantes pour faire avancer l'Engagement de Lima :



En 2018, l'[Outil d'engagements pour un parlement ouvert](#) de ParlAmericas a été lancé au cours de la Rencontre du RPO tenue dans le cadre du Sommet de Lima. Son objectif consiste à fournir aux parlementaires un espace pour visualiser, comparer, télécharger et suivre la progression des parlements dans leurs engagements en vue d'un parlement ouvert.



En 2019, le Réseau des fonctionnaires pour un parlement ouvert a été lancé pour inaugurer un espace dédié à l'échange d'expériences et de bonnes pratiques de parlement ouvert que les membres du personnel législatif soutiennent dans leurs parlements respectifs. Cet espace reconnaît le rôle essentiel des fonctionnaires pour assurer la viabilité et la progression effective de l'agenda pour un parlement ouvert au niveau institutionnel. Des forums annuels du Réseau des fonctionnaires ont été organisés chaque année par la suite ([2019](#), [2020](#), [2021](#), [2022](#)).

10

En mars 2019, la [4^e Rencontre du Réseau pour un parlement ouvert de ParlAmericas : Au-delà des murs du parlement](#) : Renforcer le contrôle parlementaire, a réuni des législateurs et législatrices parlementaires des Amériques et des Caraïbes pour évoquer le renforcement du contrôle parlementaire dans le but de promouvoir l'ouverture et de contrer la corruption. La réunion a terminé avec l'adoption d'une [déclaration](#) pour guider l'action parlementaire, comprenant des engagements à :

21

- ✓ Renforcer la législation nationale et extraterritoriale pour l'application de systèmes contre le blanchiment de capitaux
- ✓ Établir des registres publics nationaux pour rendre transparents les propriétaires effectifs d'actifs, d'entreprises et d'entités financières
- ✓ Faciliter l'échange de renseignements sur les impôts, le blanchiment de capitaux et la subornation, en collaboration avec le secteur privé
- ✓ Promouvoir, selon la portée de nos compétences, les normes éthiques les plus élevées dans toutes les branches de l'État, à travers le renforcement des mécanismes de contrôle politique parlementaire, pour garantir les bonnes pratiques dans les marchés et l'approvisionnement public, l'utilisation des ressources publiques, la transparence dans le financement public, l'identification et la prévention des conflits d'intérêts et la conservation de la force et de l'indépendance des organes de supervision

27

1 5 14

En mai 2019, la [Journée du Parlement ouvert et le Volet parlementaire du Sommet mondial du Partenariat pour un gouvernement ouvert](#) ont réuni des parlementaires des Amériques et des Caraïbes, ainsi que des délégations d'Afrique et d'Asie, à Ottawa, au Canada, pour échanger des expériences et bonnes pratiques afin de faire progresser les initiatives de parlement et gouvernement ouverts.

1 13

Le 21 août 2020, une réunion virtuelle interparlementaire s'est tenue sur le Renforcement du contrôle politique de la pandémie de COVID-19 ([rapport](#)).

1 5

11 14

Le 13 novembre 2020, avec une session de suivi le 29 janvier 2021 En novembre et janvier 2021, ont été organisées des sessions virtuelles destinées aux parlementaires législateurs d'Amérique centrale, ont été organisée en collaboration avec l'Institut national démocratique (NDI d'après son sigle en anglais). Elles ont porté sur [les Expériences de modernisation législative en Amérique latine](#), et inclus des discussions sur les progrès au niveau national des initiatives de parlement ouvert en faveur de la transparence, de la responsabilité, des données ouvertes, de l'intégrité publique et de la participation des citoyens.

16

Le 7 mai 2021, un [webinaire](#) a été organisé en collaboration avec l'OEA, le Réseau sur la transparence et l'accès à l'information (RTA) et EUROsociAL+, sur la Loi-type interaméricaine 2.0 sur l'accès à l'information publique pour les parlements des Amériques et des Caraïbes.

1

En mars 2022, la [6^e Rencontre du Réseau pour un parlement ouvert de ParlAmericas : L'intégrité compte pour : Construire des démocraties plus fortes](#), a convoqué des législatrices et législateurs parlementaires des Amériques et des Caraïbes pour discuter de l'établissement et du renforcement de stratégies et de cadres d'intégrité publique en tant que réponse durable pour lutter contre la corruption et ses effets. La rencontre a terminé avec l'adoption d'une [déclaration](#) pour guider l'action parlementaire, incluant des engagements à :

7

✓ Favoriser l'adoption et l'amélioration de codes de conduite pour les agents publics de tout l'appareil d'État, conformes aux normes d'éthique, de probité et de transparence les plus élevées.

10

✓ Encourager le renforcement des principes de transparence et de participation citoyenne à toutes les phases du processus politique et du cycle d'élaboration des politiques publiques afin de renforcer les processus de responsabilité et de privilégier l'intérêt général.

11

✓ Exercer la fonction de contrôle politique avec une perspective de genre sur l'application des politiques nationales d'intégrité publique, de prévention et de lutte contre la corruption, en portant une attention particulière à ses effets spécifiques sur les femmes et les groupes traditionnellement marginalisés.

13

✓ Promouvoir, dans nos parlements, l'adoption ou le renforcement de lois et de dispositions sur la gestion des intérêts ou lobbying, pour inclure un registre public des lobbyistes comprenant des personnes et des organisations nationales et internationales.

✓ Plaider pour la consolidation des mécanismes mis en place pour la protection des dénonciateurs et le renforcement de la législation nationale existante pour faire en sorte que la population comme les agents publics puissent dénoncer des actes portant atteinte à l'intégrité publique et affectant l'intérêt général.

La pandémie de COVID-19 comme accélérateur de la transformation digitale dans les parlements

17

La pandémie de COVID-19 a agi comme un catalyseur pour la modernisation numérique du travail parlementaire. Il a révélé de nombreuses lacunes à l'échelle mondiale en ce qui concerne les systèmes ou les procédures nécessaires pour réussir à s'adapter au travail parlementaire à distance ou hybride.

Publications de ParlAmericas sur le Parlement ouvert

[Participation citoyenne au processus législatif](#)

[Trousse d'outils pour la transparence législative](#)

[Renforcer la responsabilité grâce à l'ouverture budgétaire : Trousse d'outils pour les parlementaires des Amériques et des Caraïbes](#)

[L'importance du contrôle politique durant la pandémie de COVID-19](#)

[Feuille de route vers l'ouverture législative 2.0](#)

Au début de la pandémie en 2020, ParlAmericas a soutenu des échanges entre les leaders parlementaires pour appuyer les parlements à s'adapter aux nouvelles protections mises en place pour atténuer la crise sanitaire. En [avril](#) et [mai](#), des réunions virtuelles ont eu lieu avec des parlements d'Amérique latine et des Caraïbes pour partager de bonnes pratiques pour l'organisation de sessions parlementaires virtuelles et de travaux de commissions, afin de garantir que les parlements puissent continuer à fonctionner tout en suivant les recommandations nationales et internationales pour atténuer la propagation de la COVID-19.



ORGANISATION DE SESSIONS PARLEMENTAIRES VIRTUELLES

Cette infographie présente des recommandations générales pour les parlements qui mettent en place des séances plénières et des réunions de comité virtuelles. Ces recommandations sont fondées sur des normes internationales et l'expérience de parlements ayant déjà organisé ce type de sessions avec succès, comme le Congrès national du Brésil, l'Assemblée nationale d'Équateur et le Congrès national du Chili.

Accès aux documents à distance

L'accès à distance au réseau, aux données et aux systèmes du parlement peut permettre au personnel et aux conseillers parlementaires de continuer à appuyer les parlementaires, la gestion de séances plénières et de réunions de comité, et d'autres services parlementaires à distance.



Réseau privé virtuel (VPN) : Permet une communication sécurisée entre les membres d'un groupe via des infrastructures publiques de télécommunication.



Serveurs cloud : Fournissent une infrastructure physique ou virtuelle où stocker le traitement d'applications et de données.



Sites d'hébergement de fichiers : Permettent aux utilisateurs de télécharger des fichiers accessibles en ligne.



Remote Desktop Protocol (RDP) : Donne accès à distance à un ordinateur, ce qui permet d'accéder à des documents stockés et sauvegardés dans un lieu sécurisé comme le parlement.



Machine virtuelle : Fournit les mêmes fonctionnalités qu'un ordinateur physique, peut exécuter des applications et est dotée d'un système d'exploitation.



Logiciel propriétaire parlementaire : Les parlements peuvent déjà disposer ou créer leur propre mécanisme à cette fin, qui peut être associé à un VPN, un système de gestion de documents, un site d'hébergement de fichiers ou un RDP.

- **Brésil** : L'application de la Chambre des députés, Infoleg, qui fournit des informations publiques sur les activités législatives de la chambre, a été modifiée pour donner un accès privé aux parlementaires à de nouvelles fonctionnalités comme l'accès à des documents pour les sessions. Pour y accéder, l'appareil mobile doit être enregistré sur l'intranet de la chambre grâce à un code d'identification unique créé suite à l'installation de l'application.
- **Chili** : Le pupitre ou « siège électronique » de la Chambre des députés a été adapté pour être utilisé à distance grâce à un VPN via une application mobile ou en ligne.
- **Équateur** : Le « **siège électronique** » de l'Assemblée nationale se trouve sur un intranet accessible à distance en utilisant un identifiant personnel et un outil de bureau à distance (AnyDesk). Le **système de gestion de documents (DTS 2.0)** permet d'accéder aux documents.
- **Argentine** : La Chambre des députés utilise Microsoft Teams pour poursuivre les réunions internes et échanger des documents de travail.

Autoriser et mettre en place une authentification par signature électronique peut faciliter l'échange et la création de documents, ainsi que le suivi des modifications. Cela garantit également la sécurité et la légalité des documents officiels.

Publié le 1er mai 2020
ParlAmericas ne soutient aucun des outils et logiciels mentionnés dans ce document.

ParlAmericas a publié un [rapport préliminaire](#) sur le rôle du parlement dans le contexte de la COVID-19. Il a fourni aux parlementaires un aperçu des premières implications socioéconomiques et de santé publique, ainsi que des recommandations pour adapter les fonctions parlementaires à la distanciation sociale. ParlAmericas a également publié deux rapports avec l'organisation partenaire Directorio Legislativo sur le défi d'adapter et de renforcer le rôle des parlements pendant la COVID-19, décrivant les expériences de transition des méthodes de travail et des programmes législatifs vers la nouvelle réalité. Le premier de ces rapports a fourni une analyse du point de vue du [parlement ouvert](#) et le second du point de vue de [l'égalité des genres](#).

ParlAmericas continue de soutenir les efforts d'adaptation parlementaire en facilitant l'échange de bonnes pratiques et en créant des ressources pour les parlements membres qui inspirent la modernisation continue de leurs opérations. L'adaptation et la modernisation parlementaires sont essentielles pour répondre efficacement aux besoins uniques présentés par la crise actuelle de la COVID-19 et d'autres défis pour la gouvernance démocratique, tels que la désinfection.

L'inclusion et la participation citoyenne



L'Engagement de Lima souligne l'importance de promouvoir des campagnes de sensibilisation du public et de participation citoyenne pour prévenir et lutter contre la corruption et l'impunité (*Engagement 5*). En outre, il reconnaît spécifiquement les contributions positives des peuples autochtones et de leurs valeurs et principes traditionnels, ainsi que les apports des personnes d'ascendance africaine au renforcement de l'efficacité, de l'efficacité et de la transparence de l'administration publique pour susciter une prise de conscience en faveur de la lutte contre la corruption (*Engagement 6*). L'Engagement note également la nécessité d'améliorer les conditions pour une participation effective de la société civile, des organisations sociales, du monde universitaire, du secteur privé, des citoyens et d'autres acteurs sociaux au suivi de la gestion gouvernementale, comme moyen de renforcer les systèmes nationaux anti-corruption (*Engagement 13*).

La véritable participation citoyenne aux parlements est l'un des quatre piliers d'un parlement ouvert et a été intégrée à l'ensemble des programmes et des travaux de ParlAmericas. Les parlements des Amériques et des Caraïbes continuent à travailler en faveur de l'amélioration des opportunités pour que les citoyennes et citoyens participent au processus législatif.

Les parlementaires, grâce à leurs rôles de représentation et de contrôle de l'exécutif, sont susceptibles d'être un important intermédiaire au travers duquel les citoyens peuvent éclairer plus largement les politiques publiques.

Lors de la réunion parlementaire dans le cadre du Sommet de Lima, ParlAmericas a lancé la trousse d'outils sur la participation citoyenne dans le processus législatif. Elle présente une sélection de bonnes pratiques législatives pour impliquer les citoyennes et citoyens dans le travail parlementaire et fournit des recommandations pour établir des espaces sécurisés en vue de la participation des peuples et des groupes traditionnellement marginalisés. Cette trousse d'outils explique comment la participation citoyenne peut contribuer au renforcement de l'intelligence collective pour produire des évaluations plus solides des impacts potentiels des actions législatives, et comment la prise en compte de considérations diverses tout au long du processus législatif peut permettre d'atteindre de meilleurs résultats.

Pour développer et institutionnaliser des pratiques participatives dans l'établissement des politiques publiques connexes, l'Engagement de Lima revient sur la nécessité de promouvoir des plans et politiques de gouvernement ouvert (*Engagement 14*). ParlAmericas est membre fondateur du [Réseau mondial pour un parlement ouvert](#) (OPeN d'après son sigle en anglais).¹ OPeN a été un allié du Partenariat pour un gouvernement ouvert (PGO) pour sensibiliser les parlements des Amériques et des Caraïbes sur le PGO, promouvoir le contrôle parlementaire sur les plans et politiques pour un gouvernement ouvert et plaider pour la reconnaissance des initiatives, politiques, engagements et plans relatifs au gouvernement ouvert dans le cadre du PGO. Ce réseau mondial opère dans plusieurs régions pour soutenir les efforts parlementaires liés aux processus pour la co-création de plans et d'engagements avec des organisations et des activistes locaux, et pour mettre en œuvre des initiatives spécifiques relatives aux piliers du Parlement ouvert (transparence et accès à l'information, responsabilité, participation citoyenne et éthique et probité). Depuis 2018, 11 parlements membres de ParlAmericas ont déclaré 39 nouveaux engagements pour un parlement ouvert visant la participation citoyenne au travers de l'[Outil d'engagements pour un parlement ouvert de ParlAmericas](#).

L'égalité des genres



L'Engagement de Lima promeut l'équité et l'égalité des genres et l'autonomisation des femmes en tant qu'objectif transversal des politiques anti-corruption, par l'intermédiaire d'un groupe de travail sur le leadership et l'autonomisation des femmes, lequel promeut activement la collaboration entre les institutions interaméricaines et les synergies avec les autres organismes internationaux (*Engagement 7*). Il établit aussi que les actions de suivi doivent favoriser l'avancement en matière d'équité et de parité entre hommes et femmes ainsi que l'autonomisation des femmes (*Engagement 55*).

La corruption a des impacts différents sur les femmes, et cela entraîne l'émergence d'autres crimes ou types de délits, comme l'extorsion de faveurs sexuelles. En outre, des [rapports du Programme des Nations Unies pour le développement](#) (PNUD) ont montré que les femmes ont tendance à faire partie des secteurs les plus pauvres de la société, de sorte que la corruption affecte de façon disproportionnée leur accès aux services publics essentiels, y compris à la justice et la sécurité. Dans un système corrompu profondément enraciné, les personnes mieux dotées en ressources ont plus de chances d'être en mesure de payer les pots-de-vin exigés pour accéder aux services de base. Cependant, les femmes ne sont pas toujours prises en compte dans les réformes anti-corruption et dans la mise en place de politiques publiques. Souvent, elles participent aux groupes de travail, mais leurs voix et leurs contributions ne sont pas reconnues de façon égalitaire.

Les femmes sont sous-représentées dans les postes de pouvoir et de prise de décision sur la lutte contre la corruption, ce qui limite l'inclusion de leurs expériences et de leur expertise dans la formulation de solutions politiques. Intégrer l'égalité des genres aux réformes de lutte contre la corruption implique d'évaluer les conséquences de toutes les actions planifiées sur les femmes et les hommes, et d'assurer que la conception, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation des politiques et

1 Composé de ParlAmericas, de Directorio Legislativo, du Réseau latino-américain pour la transparence législative, de l'Institut national démocratique (NDI), du Bureau des institutions démocratiques et des droits de l'homme de l'OSCE et de la Westminster Foundation for Democracy (WFD).

des programmes reflètent les éventuels besoins et préoccupations différenciés. Cela assure en retour des résultats plus équitables pour tous les membres de la société. L'élaboration de budgets prenant en compte la dimension de genre peut contribuer à équilibrer la disponibilité de ressources pour les mesures s'attaquant aux formes de corruption qui touchent les femmes de façon disproportionnée. Les données ventilées en fonction du genre et d'autres facteurs démographiques sont essentielles pour que des décisions politiques basées sur des preuves soient prises concernant les impacts sexospécifiques de la corruption.

Les parlementaires ont un rôle critique à jouer pour le développement et l'adoption de réformes législatives de lutte contre la corruption et le contrôle de la politique gouvernementale. Il est important d'avoir une représentation égale des femmes dans les législatures, mais aussi que tous les législateurs et législatrices comprennent comment intégrer le genre à leurs responsabilités législatives et de contrôle.

Les parlementaires, en tant que représentants des citoyennes et citoyens, ont le devoir de les impliquer, y compris les femmes de différents milieux socio-économiques, dans le processus législatif. Cela assure que leurs points de vue sont pris en compte dans les initiatives législatives visant à contrer la corruption et les inégalités sociales susceptibles d'exacerber cette problématique.

Groupe de travail interaméricain sur l'autonomisation et le leadership des femmes

Dans le cadre du 8^e Sommet, ParlAmericas est devenu membre fondateur, avec d'autres agences et organisations, du [Groupe de travail interaméricain sur l'autonomisation et le leadership des femmes](#),² avec l'objectif de contribuer au progrès régional pour l'atteinte de l'Objectif de développement durable 5.5, « Garantir la participation entière et effective des femmes et leur accès en toute égalité aux fonctions de direction à tous les niveaux de décision, dans la vie politique, économique et publique ». Ce Groupe de travail ou Task Force est un mécanisme de coordination qui renforce les engagements et les stratégies pour promouvoir l'autonomisation et le leadership des femmes.

2 Composé de l'Organisation des États américains, représentée par la Commission interaméricaine des femmes (CIM) et la Commission interaméricaine des droits de l'homme (CIDH), de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC), de la Banque interaméricaine de développement (BID), de l'Organisation panaméricaine de la santé (OPS), de ParlAmericas, du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), d'ONU Femmes, de la Banque de développement d'Amérique latine (CAF), du Secrétariat général ibéro-américain (SEGIB), d'IDEA International et de deux organisations de la société civile : l'Institut caribéen pour le leadership des femmes (CIWiL) et le Comité latino-américain et caribéen de défense des droits des femmes (CLADEM).

La gestion efficace des ressources publiques en réponse aux désastres

 Le besoin urgent de favoriser la transparence dans la gestion des infrastructures et des ressources publiques destinées à assurer la résilience face aux catastrophes, y compris la Plateforme régionale pour la réduction des risques de catastrophes dans les Amériques, afin d'améliorer les interventions en cas d'urgence et les projets de prévention, d'atténuation, de relèvement et de reconstruction a été spécifiquement inclus dans l'Engagement de Lima (*Engagement 31*).

Les multiples crises auxquelles nous sommes confrontés comprennent des récessions économiques, des inégalités exacerbées dans la région, une augmentation continue des émissions et un risque accru de phénomènes naturels et de changements climatiques, qui pourraient devenir de véritables catastrophes si les États ne planifient pas et ne mettent pas en œuvre des politiques adéquates pour gérer ces situations. Pour accroître la résilience globale, les États doivent disposer des bons outils et ressources pour comprendre les risques de catastrophe et créer des plans holistiques de gestion des catastrophes. Les parlementaires, dont le rôle représentatif les lie inextricablement à leurs électeurs et électrices, jouent également un rôle essentiel en rendant compte à leurs communautés et en les engageant dans la planification.

En 2019, ParlAmericas a développé un [Protocole parlementaire pour la réduction des risques de catastrophe et l'adaptation au changement climatique](#) grâce aux travaux de son Réseau parlementaire sur les changements climatiques (RPCC), en

collaboration avec le Bureau des Nations Unies pour la réduction des risques de catastrophes (UNDRR). Ce protocole fournit des recommandations pour la gouvernance des risques de catastrophe, sur la base de la compréhension qu'une partie importante de l'effort de réduction des impacts réside dans la manière dont les pays intègrent la réduction des risques de catastrophe dans les cadres nationaux et locaux, les lois, les réglementations et les politiques publiques qui aident les secteurs public et privé à progresser dans la gouvernance des risques, c'est-à-dire dans la manière dont ils renforcent leurs institutions, mécanismes, cadres réglementaires et juridiques et autres dispositions visant à orienter, coordonner et suivre la réduction des risques de catastrophe et les politiques publiques associées.

Le [Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe 2015-2030](#) définit explicitement le rôle des parlementaires dans la promotion d'une nouvelle législation ou la modification de la législation existante pertinente, le suivi et le contrôle des actions de l'exécutif dans ce domaine et l'allocation de ressources budgétaires à la construction de sociétés résilientes aux catastrophes. Cette législation doit inclure des éléments de transparence et de participation dans le cadre de la gouvernance des catastrophes. L'objectif n'est pas seulement d'être efficace et inclusif dans la mise en place de ces politiques qui affectent ou protègent les communautés, mais aussi de faciliter le contrôle citoyen, qui peut finalement aussi être un outil de prévention de la corruption.

Considérations finales

Comme d'autres défis critiques auxquels l'hémisphère est confronté, la corruption a des implications qui transcendent les frontières nationales, nécessitant une coopération et une vision régionale partagée. Malgré les efforts et les progrès importants réalisés dans les pays des Amériques et des Caraïbes, la corruption demeure l'un des problèmes les plus graves auxquels sont confrontées nos démocraties. Les acteurs parlementaires sont décisifs dans le processus d'élaboration de solutions en raison de leurs multiples responsabilités démocratiques et des plates-formes à leur disposition.

Dans la perspective du 9e Sommet des Amériques en juin 2022 sur le thème « Construire un avenir durable, résilient et équitable », les efforts de lutte contre la corruption resteront une priorité transversale, compte tenu de leur pertinence pour parvenir au renforcement démocratique, au développement durable, et à la prospérité et l'équité pour tous les citoyennes et citoyens de l'hémisphère.

ParlAmericas continuera de remplir son mandat de rassemblement parlementaire dans le cadre du Sommet et d'orienter son travail interparlementaire en faveur de la mise en œuvre des engagements découlant des processus du Sommet.



Secrétariat international de ParlAmericas
703 - 155 rue Queen, Ottawa, Ontario, K1P 6L1 Canada
Téléphone : + 1 (613) 947-8999
www.parlamericas.org | info@parlamericas.org

